

VILLE DE BÉCANCOUR, le mercredi premier avril deux mille vingt (1^{er} avril 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mercredi premier avril deux mille vingt (1^{er} avril 2020) à 9 h 58, à huis clos, par vidéoconférence, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5

et par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil, étant tous présents le 1^{er} avril 2020, à 9 h 58, renoncent par écrit à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autoriser et mandater certaines personnes à utiliser la liste électorale pour contacter les gens plus vulnérables durant l'état d'urgence sanitaire
4. Période d'intervention des membres du conseil
5. Levée de la séance

Jean-Guy Dubois

Mario Gagné

Fernand Croteau

Denis Vouligny

Raymond St-Onge

Carmen L. Pratte

Pierre Moras

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation de la présente séance énumérant les sujets qui doivent y être traités;

CONSIDÉRANT que la séance est tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-118

AUTORISER ET MANDATER CERTAINES PERSONNES À UTILISER LA LISTE ÉLECTORALE POUR CONTACTER LES GENS PLUS VULNÉRABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

CONSIDÉRANT que le 14 mars 2020, par l'arrêté ministériel 2020-003, l'état d'urgence sanitaire a été déclenché au Québec;

CONSIDÉRANT que depuis le 15 mars 2020, le gouvernement du Québec demande aux personnes âgées de 70 ans et plus de demeurer à la maison;

CONSIDÉRANT que la Ville a des pouvoirs législatifs en matière de sécurité civile et de salubrité;

CONSIDÉRANT que la Ville peut utiliser la liste électorale pour communiquer avec ses citoyens pour :

- donner les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, dans le cas où ces directives semblent incomprises;
- mettre en place des services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées de 70 ans et plus sont des citoyens plus vulnérables dû à l'isolement engendré par les mesures prises par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater la Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour (SADC), pour trouver et mandater des bénévoles pour communiquer avec ces citoyens afin de leur faire part des différents services d'aide destinés à les soutenir;

CONSIDÉRANT que seul un extrait de la liste électorale, comprenant uniquement les noms et adresses des personnes nées avant le 1^{er} juillet 1950, sera transmis à la SADC;

CONSIDÉRANT que cette liste ne peut être utilisée que pour les fins du mandat accordé aux personnes spécifiquement autorisées et ayant signé un engagement de confidentialité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal autorise et mandate les personnes ci-après mentionnées à utiliser la liste électorale afin de leur permettre de contacter les gens plus vulnérables, et ce, uniquement durant la période d'état d'urgence sanitaire :

- M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière;
- madame Marie-Claude Fortier, secrétaire de service – Greffe et affaires juridiques;
- madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté;
- monsieur Steve Brunelle, directeur général de la Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour;
- les bénévoles référés par monsieur Brunelle et ayant signé préalablement un engagement de confidentialité.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

RÉSOLUTION 20-119

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 10 h 04.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière